



NOM PRENOM	GRADE UNI.	FACULTE	INSTITUT Unité de recherche	DIRECTEUR / DIRECTRICE DE THESE	TAUX ACTIV.	DEBUT D'ACTIVITE
	Master	SSP	ISSUL	Markus Lang	100%	01.08.2024

### I. PARTICIPATION A L'ENSEIGNEMENT (27%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	<i>The Global Economy of Sport</i> , cours-séminaire, contrôle continu 6 crédits de MA	12	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire, y compris aide à l'évaluation des connaissances
2.	<i>Gestion de projets</i> , cours, contrôle continu 3 crédits de MA	4	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire, y compris aide à l'évaluation des connaissances
3.	<i>Introduction à l'économie du sport</i> , cours, contrôle continu 3 crédits de BA	4	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire, y compris aide à l'évaluation des connaissances
4.	Participation à la surveillance et à la correction d'examens d'autres enseignements de la filière, etc.	5	Sous la responsabilité de l'enseignant·e titulaire
5.	Formation pédagogique	2	Selon l'offre de soutien du CSE, à effectuer de préférence les 2 premières années de l'assistantat (200 h max)

### II. TRAVAUX DE RECHERCHE PERSONNELS (50%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	TRAVAIL DE THESE (45%)	45	Les activités liées à la valorisation de la thèse comme la participation à des colloques ou l'écriture d'articles y sont incluses
2.	FORMATION DOCTORALE	5	

### III. TRAVAUX DE RECHERCHE PARTAGÉS (23%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS
1.	Participation aux activités scientifiques de l'unité de recherche	5	Ex. Organisation de séminaires, Journées d'études ou colloques, gestion de sites web
2.	Participation aux activités collectives de recherche	18	Ex. Récoltes ou analyses de données, rédaction d'articles ou de communications en collaboration, etc.

### IV. AUTRES ACTIVITÉS (%)

NR. CRT.	ACTIVITES	% *	OBSERVATIONS

### V. HEURES DE PRESENCE

Si nécessaire, indiquer les plages horaires pendant lesquelles la présence est requise (réception étudiants, expérimentations, etc.). La présence est requise durant les sessions d'examen.

NB : les assistant·e·s sont prié·e·s de se référer au Règlement sur les assistants en ce qui concerne leur statut (heures de travail, vacances, congé, etc.) et au chapitre IX du Règlement de Faculté pour le doctorat, ainsi qu'aux directives ad hoc



<b>Signature Assistant·e Date</b>	<b>Signature Directeur / Directrice de thèse Date</b>	<b>Visa Direction Institut Date</b>	<b>Visa Décanat Date</b>

- Le cahier des charges est établi conformément à l'article 9 (ou 10 si 1<sup>er</sup>e assistant·e) du Règlement sur les assistants. Le total des points I à IV est égal au taux d'activité.